



Le Président

à

Monsieur Philippe MARZOLF
Président de la Commission Particulière du
Débat Public sur la politique des transports
dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien
26 boulevard Saint-Roch
84 000 AVIGNON

Objet : Contribution au débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

Affaire suivie par : Mlle Caroline Darchieux - Tél. : 04 67 30 96 77 N/Réf : cd/cd 128

Monsieur le Président,

Dans le cadre du débat public sur la politique des transports de l'Etat à l'horizon 2025 dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, vous nous avez communiqué à chaque étape les documents produits à cet effet. Ils nous ont permis de suivre avec un fort intérêt la préparation ainsi que le déroulement du débat et nous vous en remercions. Dernièrement, vous avez également sollicité de notre part une contribution au débat public autour de 3 questions notées comme essentielles et portées au débat.

Le bureau de la Communauté d'Agglomération a pu se prononcer sur les thèmes exposés et je vous fais parvenir en pièce jointe notre contribution au débat. Nous tenons toutefois à confirmer que l'une de nos préoccupations majeures demeure la congestion due à la voiture individuelle. Nous oeuvrons aujourd'hui pour que la part modale des automobilistes diminue au profit de celle des usagers des transports collectifs. En tant que collectivité, nous nous devons de répondre à cet enjeu majeur notamment à travers la mise en œuvre d'une politique des transports cohérente et volontariste qui émane de la réflexion de l'ensemble des acteurs du débat public, qu'ils soient citoyens, autorités politiques ou autres.

Pour notre part, nous avons élaboré les réponses aux questions du débat en tenant compte du contexte local mais aussi des projets d'infrastructures routières, ferroviaires et maritimes décidés par le CIADT le 18 décembre 2003 et qui sont d'importances nationales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Raymond COUDERC
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Conseiller régional
Maire de Béziers

P.J. : réponses aux trois questions posées lors du débat public

Contribution au débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et de l'arc languedocien

1) Quelle est votre perception du fonctionnement actuel et futur du système de transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien ?

- Les transports routiers et autoroutiers sont aujourd'hui bientôt saturés et engendrent de véritables nuisances faute d'alternatives attractives.
- L'aménagement du territoire doit intégrer dans ses réalisations les interactions entre transports et urbanisation. Les réflexions telles que celles ayant été menées sur le raccordement de l'A75 ou le développement des TER en périurbain biterrois permettent de mailler les territoires de façon pertinente et de mieux desservir les citoyens (sachant que 80% des déplacements réalisés dans la région Languedoc-Roussillon sont intra régionaux).
- Les liaisons vers les territoires et pays voisins doivent être améliorées notamment par l'intermédiaire de projets tels que celui de la ligne TGV Montpellier- Perpignan. Afin de valoriser dans sa globalité le territoire biterrois, il est important que cette nouvelle ligne soit mixte fret et voyageurs.
- Le ferroutage ne fonctionne pas de manière satisfaisante aujourd'hui sur le territoire national. Pour inciter les transporteurs à utiliser ce mode de transport, il faut mettre en œuvre au plus tôt l'adaptation du réseau ferré existant et en projet.

2) Quelles orientations souhaitez voir prendre par l'Etat, dans le respect des 3 piliers du développement durable, afin de remédier à cet état de fait ?

- Un développement équilibré des différents systèmes de transports, particulièrement entre la route et les autres modes. Il faut un maillage cohérent du territoire et ne pas concentrer les nuisances sur les mêmes lieux. Il est souhaitable de développer les infrastructures nécessaires sur les territoires qui aujourd'hui sont enclavés et freinés dans leur développement parce qu'ils sont peu ou très mal desservis (dans le rural notamment). Un projet d'autoroute contribuant à irriguer les hauts cantons doit être étudié pour désengorger notamment l'axe Montpellier-Narbonne (A9) qui connaît un véritable blocage de la circulation plusieurs jours par an. La situation devrait encore se dégrader davantage.
- Les scénarios de transport doivent reposer sur des hypothèses de croissance socio-économiques. Il faut en effet pouvoir influencer la demande de transport en étudiant les déplacements domicile/travail. Dans ce cadre, les réseaux de transports urbains doivent être régulièrement restructurés afin de répondre au mieux à l'urbanisation actuelle et future des agglomérations (nous pouvons prendre en exemple le réseau de bus urbains biterrois qui est actuellement en pleine restructuration face au développement de son urbanisation).
- Il est nécessaire d'avoir aujourd'hui une politique claire visant à accentuer la combinaison de l'offre de transport terrestre et de l'offre de transport maritime. En effet, la complémentarité des infrastructures ferroviaires, routières, fluviales et maritimes peut être nettement améliorée aujourd'hui afin de créer une véritable armature permettant d'optimiser les flux de déplacements. Le transport aérien doit

également être abordé. Les structures aéroportuaires telles que celle de Béziers-Vias doivent être prises en compte d'autant que des investissements financiers importants sont consentis aujourd'hui pour placer ces équipements dans le processus de développement économique du territoire.

- Les réflexions devront:
 - être menées à l'échelle de l'aire des SCOT (SCOT du Biterrois : 87 communes). Les éléments suivants, qui constituent les thématiques du volet environnemental du SCOT du Biterrois, doivent absolument être pris en compte : évaluation environnementale, ressources naturelles, risques majeurs, patrimoine, agriculture, tourisme,...
 - être inscrites dans les logiques d'aménagement du territoire : régional, national et européen pour arriver à un équilibre, une cohérence et une complémentarité des territoires.

3) Comment acceptez-vous les mesures proposées par l'Etat ?

- Les mesures doivent fortement contribuer au développement démographique, économique et urbain maîtrisé du territoire biterrois.
- Il y a une nécessité pour les décideurs locaux de bien connaître les marges de manœuvre possibles aux différents horizons (2007-2013/2014-2020) selon les actions approuvées par le CIADT : affectation budgétaire par aire géo administrative (SCOT, Communauté d'Agglomération) et par mode pour comparaison.
- Les engagements financiers de la part de l'Etat doivent être incitatifs dans les différents scénarios proposés avec un accompagnement significatif de la Région pour le territoire biterrois.